

L'ORDRE NOUVEAU

ORGANE DES SEMAINES SOCIALES
Prix: 5 sous; l'abonnement: \$1.00

Un monde s'écroule, un ordre nouveau s'élabore. Il faut que les catholiques laissent mourir ce qui doit passer et qu'ils aident à créer ce qui mérite de vivre. — LES ÉVÊQUES DE FRANCE.

QUATRIÈME ANNÉE, No 18
Montréal, 20 juin 1940

Un problème national

LE CHÔMAGE

par le R. P. Jean d'Auteuil RICHARD, S. J.

On lira dans une autre colonne du journal les statistiques les plus récentes sur le chômage au Canada.

L'amélioration constatée peut bien rassurer quelques esprits facilement satisfaits: elle est toute relative et transitoire, due uniquement à la guerre. Elle laisse au problème tout son aspect inquiétant. Formidable tâche, en effet, pour un petit peuple de 11 millions d'habitants, de devoir assister matériellement 768,500 de ses citoyens, dont 172,000, au demeurant, sont en état de concourir à la richesse nationale, mais ne peuvent le faire, faute d'un emploi où exercer leurs activités.

Problème qui défie le bon sens, quand on songe qu'il se pose dans un pays jeune, gratifié par la Providence de richesses incommensurables.

Problème capital, puisqu'il mine sourdement les forces vives de la nation: *ses forces économiques*, en accumulant de plus en plus sur les pouvoirs publics, c'est-à-dire en réalité sur la population productive, des charges disproportionnées;

ses forces sociales, en poussant insensiblement les masses populaires sur les pentes glissantes des mécontentements révolutionnaires;

ses forces chrétiennes, son plus noble et essentiel héritage, en démoralisant (au sens étymologique et fort du terme) ses victimes et leurs familles, en démoralisant notre jeunesse surtout par l'oisiveté forcée.

Les efforts tentés dans le passé pour apporter une solution au problème ont été dérisoires. Comme la période des hostilités se prête mal à une politique d'envergure de lutte contre le chômage, il est permis d'augurer pour l'après-guerre une recrudescence du terrible fléau.

Le travail de dissociation économique, sociale et morale, auquel nous venons de faire allusion, va continuer à un rythme accéléré.

Et l'on peut se demander combien longtemps l'armature de notre société, ébranlée par l'effort de guerre, pourra tenir contre le flot montant du chômage qui tend à en faire éclater les cadres.

Le chômage est le grand problème qui confronte nos démocraties et qu'elles n'ont pas encore réussi à résoudre (au fait, elles ne s'y sont jamais sérieusement appliquées; cette négligence dans le passé, dirait Démosthène, est un motif d'espoir pour l'avenir, si seulement elle sert de leçon et de stimulant).

On ne saurait en différer indéfiniment la solution, sans mettre en cause l'existence même de nos régimes politiques.

Comment espérer que des foules miséreuses et faméliques conservent bien longtemps leur respect et leur affection à un régime qui engendre le cruel paradoxe de l'abondance pour le petit nombre et de la pauvreté pour la masse? « Un minimum de bien-être est nécessaire à la pratique de la vertu », dit saint Thomas. Ce minimum de bien-être n'est pas moins nécessaire à la stabilité politique.

Si la démocratie ne peut donner de solution satisfaisante au problème du chômage, après avoir gagné la lutte présente sur les champs de bataille, elle la perdra sur le front de l'intérieur. La promesse de donner à tout leur peuple du pain et du travail n'est pas étrangère aux prodigieux succès des dictateurs.



Il y a deux façons pour nos gouvernants de faire face au problème du chômage:

1° Distribuer des secours en argent, — ou, ce qui est déjà beaucoup mieux, appliquer les chômeurs à l'exécution de travaux publics rentables et productifs;

2° Créer, dans le pays, des conditions telles que le chômage, graduellement, se résorbe de lui-même, comme disparaît l'enflure d'un membre contusionné à mesure que la circulation du sang reprend son cours normal.

La première méthode est un expédient.

La seconde est une solution de base.

Il semble assez clair que les deux procédés doivent être utilisés concurremment. Le premier, simple palliatif, ne règle rien; le second, dont les bons effets ne peuvent se faire sentir qu'à longue échéance, ignore la réalité présente qui appelle une solution immédiate, fût-elle boiteuse. Les estomacs vides ne peuvent attendre.

Le malheur est que nos gouvernants ont fait appel presque exclusivement à la première manière. Elle a l'inconvénient d'être plus facile d'application: on puise à même le trésor public. La crise présente, persiste-t-on à affirmer, n'est que temporaire: la situation finira bien par se rétablir, et l'on en sera quitte pour quelques taxes nouvelles. C'est la réponse que dicte la loi du moindre effort. Elle mène à la catastrophe.



Le projet d'assurance-chômage, dont on parle périodiquement depuis 1930 dans les milieux politiques, et que d'aucuns présentent comme une panacée, relève-t-il de la première méthode ou de la seconde?

L'assurance-chômage, comme d'ailleurs toutes les autres formes de protection contre les risques de la vie, est une des manifestations les plus intéressantes et les plus bienfaisantes du progrès social contemporain.

Encore ne peut-elle pas réaliser de miracles économiques ni accomplir ce pour quoi elle n'est pas faite.

En temps de guerre, quand les hommes sont fauchés comme des blés et que des villes entières s'abîment dans les flammes, il ne saurait être question d'assurance contre les incendies ou contre les accidents.

Ainsi les législations les plus parfaites d'assurance-chômage seront inopérantes dans une nation où une partie importante de la population est en état de chômage permanent.

De sa nature, cette forme de protection sociale est destinée à obvier aux pertes temporaires d'emploi, au chômage saisonnier, caractéristique de certaines industries, à des formes mitigées du chômage technologique, etc. C'est dire que l'assurance-chômage n'apporte pas une solution de base au problème en question et qu'elle ne fera profiter les chômeurs de ses indiscutables avantages que dans la mesure où le chômage cessera d'être une institution permanente de notre société, comme il l'est aujourd'hui. Quand il sera réduit aux proportions

(A suivre à la page 4)

Le communisme hors la loi

Le gouvernement fédéral s'est enfin décidé à décréter la mise hors la loi du Parti communiste ainsi que de plusieurs autres associations subversives. Son décret s'appuie sur les règlements de la défense du Canada. Il aurait été préférable, à notre sens, de voter une loi spéciale qui eût subsisté, la guerre finie, et nous eût protégés en temps de paix contre de nouvelles offensives. Il faut féliciter quand même le ministre de la Justice de cette mesure et souhaiter que le gouvernement s'efforce aussi de faire disparaître les conditions économiques qui favorisent l'éclosion du communisme.

VERS LE CORPORATISME

« Nous nous acheminons vers le corporatisme et c'est là le progrès », a déclaré le premier ministre de la province de Québec en présentant le projet de loi modifiant la charte de la ville de Montréal. Quoi qu'on pense de ce projet et de sa valeur corporative, la remarque du premier ministre sur le courant corporatiste et les applaudissements

unanimes qu'elle provoqua chez les députés ministériels sont un signe des temps. Que de chemin parcouru depuis une couple d'années, alors que le seul mot de corporatisme faisait l'effet d'un épouvantail dans les cercles politiques. Le jour n'est pas loin où Québec donnera l'exemple aux autres pays par son organisation corporative chrétienne.

Nouvelle faveur à la Beauharnois

La Chambre des Communes a donné à la Beauharnois Power Company l'autorisation de détourner un volume additionnel de 30,000 pieds cubes par seconde des eaux du Saint-Laurent. Quelques députés se sont opposés à ce nouveau privilège accordé à un puissant monopole. Mais la majorité l'a approuvé. Nous regrettons qu'il n'y ait eu aucun représentant de la province de Québec pour rappeler que les ressources naturelles d'un pays doivent contribuer au bien-être du public plutôt qu'à l'enrichissement de quelques privilégiés.

L'exposition de l'artisanat à l'île Sainte-Hélène

L'Exposition de l'Artisanat, tenue l'an dernier à l'île Sainte-Hélène, en préparation lointaine aux fêtes du troisième centenaire de Montréal, a obtenu un succès inespéré.

Forte de cette expérience et assurée d'un intérêt croissant du public, la Commission du Troisième Centenaire a préparé dans le même esprit une deuxième exposition de l'artisanat. Elle est ouverte depuis le 15 juin dans les vieilles casernes de l'île Sainte-Hélène et se terminera le 7 juillet.

M. Jean-Marie Gauvreau, dans son livre intitulé *Artisans du Québec*, a dit les leçons de fierté et de confiance en soi recueillies l'an dernier par le

public canadien-français au spectacle de l'exposition.

Les visiteurs, cette année, devraient être deux fois, cinq fois, dix fois plus nombreux. De l'île Sainte-Hélène, ils rapporteront chez eux, à Montréal, à Québec, dans toutes les parties de la province, une intelligence plus grande du problème vital de l'artisanat et de la petite industrie dans l'économie canadienne-française, une volonté plus ferme de travailler à son expansion méthodique et rapide à travers tout le Québec.

Un artisanat solidement organisé sera, sans aucun doute, l'un des moyens les plus puissants de faire face victorieusement aux problèmes angoissants de l'après-guerre.

“Tous pour la victoire”

Le geste du 24 juin

Un auteur français écrivait en 1919: « Il y avait, au 11 novembre 1918 (jour où l'Allemagne vaincue dut se rendre), assez de drapeaux du Sacré Coeur au front pour en planter un tous les cinquante centimètres le long des mille kilomètres qu'avait environ la première ligne. Sur cette armée toute signée du Coeur de Jésus, Dieu a ouvert ses mains pleines de grâces. »

Qu'étaient ces drapeaux du Sacré Coeur? Le drapeau de la France sur lequel des catholiques, pour répondre à la demande de Notre-Seigneur à sainte Marguerite-Marie, avaient placé l'image de son divin Coeur.

Cet acte, joint à la consécration des armées alliées par leur vaillant généralissime, le maréchal Foch, eut, à n'en pas douter, un effet puissant sur le dénouement de la guerre. On peut être assuré que le général Weygand, successeur de celui dont il fut le premier lieutenant et l'ami intime, sait recourir aux mêmes forces surnaturelles. Et n'a-t-on pas vu, au commencement de ce mois, le premier ministre de la France, Paul Reynaud, prendre part, dans la basilique du Sacré Coeur, à Montmartre, à un triduum de prières présidé par le nouvel archevêque de Paris, le cardinal Suhard?

Reste aux catholiques alliés à se tourner, eux aussi, collectivement vers le Coeur de Jésus, à mettre, en signe de confiance, son image sur leurs drapeaux. Pour le Canada français, la chose est facile. Il y a longtemps que de fiers chrétiens en ont eu le dessein et l'ont mis à exécution. Mais le geste doit se généraliser actuellement. Il faut qu'il constitue comme un hommage de notre nationalité au Sacré Coeur, comme un appel collectif à sa protection.

Quelle plus belle occasion que le 24 juin prochain, fête nationale des Canadiens français? Tout patriote se doit d'arborer sur sa demeure, ce jour-là, le drapeau bleu, à la croix blanche et aux fleurs de lis, qui s'est imposé peu à peu comme le drapeau de notre nationalité. Mais qu'il fasse plus encore! Confiant dans la promesse de Notre-Seigneur, qu'il place son divin Coeur, entouré d'une guirlande de feuilles d'érable, au centre de ce drapeau.

Ainsi, Français de l'ancien et du nouveau monde, unis dans une foi commune, dans un même hommage au Christ « qui aime les Francs », dans un même attachement à la civilisation chrétienne, obtiendront du Coeur de Jésus miséricorde pour leurs péchés et victoire sur leurs ennemis.

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

Pensions de vieillesse. — Logement

En feuilletant la « Gazette du Travail »
(mai 1940)

Loi des pensions de vieillesse. — Cette publication nous donne un sommaire des statistiques et contributions du Trésor fédéral aux diverses provinces, sous cette autorité. Cette loi date de 1927; la même année, la Colombie-Britannique en fait bénéficier ses vieillards indigents; puis, en 1928, le Manitoba et la Saskatchewan s'en prévalent; l'Ontario, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest en tirent profit en 1929; l'Île-du-Prince-Édouard en 1933; la Nouvelle-Écosse en 1934, enfin Québec et le Nouveau-Brunswick en 1936.

Contribution du gouvernement fédéral. — De 1927 à la fin de mars 1940, la contribution totale aux provinces fut de \$180,762,799.38.

Depuis 1929, Ontario, la province soeur, a reçu une somme de \$79,235,367.47; Québec, n'ayant bénéficié de la loi que depuis 1936, a reçu une contribution de \$26,126,614.03.

Conclusion. — La conclusion est mathématique; tous les discours et dissertations n'y changeront rien; les chiffres l'expriment et tout citoyen, tout consommateur devrait y réfléchir.

Considérant notre province comme partie d'un tout, mais cependant entité économique et sociale distincte, il est hors de doute que ces abstentions, motivées ou non, travaillent contre une exploitation rationnelle et économique du secteur provincial québécois.

En effet, par nos taxes, nos impôts sur le revenu ou autres contributions, nous tous, du Québec, par le truchement du Trésor fédéral, avons payé, entre 1927 et 1936, notre large quote-part dans cette contribution de \$180,762,799.38, cependant que nous n'en retirions aucun sou pour nos vieillards nécessiteux.

À ce débit sans crédit s'ajoutaient les sommes payées par les municipalités et la charité privée pour entretenir ces vieillards.

Nous donnions donc d'une main, sans recevoir de l'autre, pendant que les provinces de l'Ouest et l'Ontario, principalement, donnaient de la droite, mais recevaient de la gauche.

Il serait instructif de pousser l'étude plus loin et de connaître exactement notre participation à ce total entre les années 1927 et 1936, ce qui nous révélerait la charge portée par les citoyens du Québec pour soulager les vieillards indigents des autres provinces.

Ce sont des facteurs dont il faut tenir compte économiquement, sous peine de rétrograder et de retarder l'évolution des nôtres.

..

Leçon de choses. — Revenir sur ces abstentions serait inutile et le fait d'une critique destructive, à moins d'en tirer une leçon et d'éviter, un peu en retard certes, les mêmes erreurs dans la mise à profit d'une autre loi, la *Loi nationale du logement, 1938.*

En 1935, une législation fut introduite, à Ottawa, qui avait pour but de remettre de l'activité dans l'industrie du bâtiment, fortement atteinte par la crise de 1929, et de faciliter, aux individus à revenu modéré, l'accession à la propriété.

La *Loi nationale du logement, 1938*, en sa partie I, amende et étend les dispositions de l'acte de 1935; puis une partie II apporte un esprit nouveau; elle offre des suggestions, des conseils et de l'aide à des sociétés de logements à dividende limité (5%) ou à des municipalités qui veulent mettre à exécution des projets d'habitation, sous la surveillance directe de l'Administration du Logement; ceci, pour tenter l'effort de loger convenablement et économiquement

les familles à revenu modique et à fortes charges domestiques. La partie III encourage l'accession à la petite propriété, par un remboursement moyen de 58% des taxes pendant trois ans, sur la plus-value acquise du fait de la construction; les municipalités y trouvent intérêt dans la vente de leurs lots vacants.

Seule, la partie I de cette loi est encore en vigueur; examinons les statistiques fédérales à la fin de mars 1940 :

	Logements	Montant des prêts
Totaux pour toutes les provinces	15,054	\$52,553,303
Ontario	7,824	26,503,700
Québec	3,536	13,343,961

Plus de 1,200 prêts ont été faits, couvrant 90% du coût de la construction; ce sont des prêts aux petits salariés, nouveaux propriétaires, car maison et terrain ne peuvent excéder la somme de \$2,500.

Mais, encore là, ce sont les petits salariés des autres provinces qui en ont profité; très peu de chez nous.

Ceux qui, le 29 mai dernier, se sont rendus à l'Auditorium du Plateau y ont fait un voyage transcanadien : le directeur du Logement à Ottawa a projeté d'éloquents films en couleur sur les réalisations de cette partie I dans les diverses provinces. Pour ce qui concernait notre région, nous avons admiré Hampstead et Ville-Mont-Royal, magnifiques cités-jardins où parents et enfants jouissent de l'air, de la lumière et du confort. Ailleurs, à Toronto, Hamilton, dans l'Ouest, des quartiers tout aussi coquets ont été érigés; mais, en plus, on a aidé aux familles de la classe ouvrière, de la classe moyenne à bénéficiaires de cette loi pour devenir propriétaires d'une maison agréable et saine de \$2,500, de \$3,000 et \$3,500; le loyer est modique et varie entre \$18.00 et \$25.00 par mois, taxes et assurance-feu comprises.

Jusqu'à date, chez nous, sauf exception faite pour la Caisse populaire de Shawinigan-Falls, les institutions de finance canadiennes-françaises, qui pourtant font régulièrement appel à l'esprit de corps, n'ont pas cru possible, depuis 1935, d'utiliser les avantages de cette partie I pour guider les nôtres vers l'accession à la propriété.

Serions-nous moins bons administrateurs et moins bons financiers que nos amis anglais? Loin de là; la finance n'est pas un secret, ni l'économie un miracle. N'est-ce pas plutôt une question d'étude, d'évolution et de mentalité?

Il est réconfortant d'apprendre qu'un organisme financier bien nôtre vient de faire les démarches nécessaires et sera sous peu en mesure d'aider tout particulièrement nos concitoyens.

Quelques hommes ont entrepris de renseigner leurs concitoyens sur les possibilités de cette législation, sur son utilisation; ils font un effort de groupement pour réaliser ensemble ce que chacun d'eux ne pourrait entreprendre isolément.

Mais, pour réussir, ils ont besoin de l'appui sans réserve de nos institutions de finance; aussi prient-ils administrateurs, directeurs et gérants de ces organismes de pousser leur étude dans cette direction; d'autres hommes, comme eux, affrontant les mêmes problèmes, tirant parti des mêmes lois, dans notre pays et dans d'autres, ont résolu cette question et au bénéfice de leurs sociétaires et à l'avantage de leurs compatriotes; par leur initiative agissante et éclairée, ils aideront ainsi à créer une classe moyenne et ouvrière propriétaire, base solide de toute agglomération humaine.

Auguste GOSSELIN.

Criminalité juvénile et responsabilités familiales

Le témoignage de M. Fernand Dufresne
Directeur de la police de Montréal

Dans une conférence donnée récemment aux Ligueurs du Sacré Coeur, M. Fernand Dufresne, directeur de la police de Montréal, a exposé le problème de la moralité juvénile.

On reconnaît partout la gravité de la question. Aux États-Unis, par exemple, les statistiques montrent que 20% des criminels sont des jeunes de moins de 21 ans. En notre ville, le taux de la criminalité juvénile n'est que de 4 à 5%. C'est déjà plus que suffisant pour que tous les gens de bien, toutes les organisations sociales travaillent à enrayer le mal.

Les causes

En raison des fonctions qu'il exerce, M. Dufresne est très bien placé pour découvrir les causes de l'abaissement de la moralité chez les jeunes. D'accord avec de nombreux sociologues, il en indique deux principales qui sont les parents et les loisirs.

En bien des cas, les parents oublient ou même ignorent complètement leurs devoirs d'éducateurs. Les uns peinent à longueur de journée pour assurer la subsistance de leur famille : le soir venu, recrus de fatigue, ils n'ont pas la force ou le courage de veiller sur les sorties de leurs enfants. D'autres parents querelleurs, ivrognes, infidèles, donneront ouvertement le mauvais exemple. D'autres, enfin, remettent à l'école tout le soin d'élever leurs enfants. Ces parents devraient savoir que si l'école exerce une heureuse influence sur la jeunesse par ses organisations, sa discipline, sa surveillance, elle n'est là pourtant que pour compléter l'oeuvre de la famille. Ces parents devraient faire le bilan des heures vécues par leurs enfants à la maison ou sous l'oeil des maîtres en regard de celles qu'ils passent à courir la rue. Il y aurait de quoi les faire réfléchir sur leurs responsabilités.

Les loisirs mal employés restent la grande cause de démoralisation. L'enfant, et on peut dire tout simplement l'homme, reste bon tant qu'il est occupé. Si les congés et surtout les vacances ne sont pas organisés à la fois pour intéresser et protéger l'écolier, c'en est fait de l'heureuse action que maîtres et parents ont pu exercer sur lui. Flâneries, rêveries, mauvais compagnons, jeux trop libres, livres et cinéma dangereux, voilà les tentations qui guettent l'enfant et le conduiront souvent à des chutes lamentables.

Les remèdes

M. Dufresne en a mentionné plusieurs qui sont de valeur inégale d'après lui. Mieux vaut prévenir que guérir : mieux vaut combattre les causes de démora-

lisation que d'emprisonner les jeunes délinquants.

On a proposé d'établir le couvre-feu à Montréal. Une idée excellente, mais d'application très difficile : c'est toute une armée d'agents qu'il faudrait mobiliser pour faire coucher les quelque 40,000 enfants de la ville qui aiment à veiller tard et dont les parents ne se soucient pas. Ces parents ne seraient pas punis par la nouvelle loi et ils sont pourtant les vrais coupables.

Une mesure qui procurerait de bons résultats pendant l'année scolaire serait un contrôle très sévère exercé par les maîtres contre les fervents de l'école buissonnière.

On préconise encore une surveillance plus étroite de la part de la police. Evidemment, la police fera son devoir. Les chefs tâchent d'obtenir le meilleur rendement possible de leur personnel très restreint auquel ils donnent des directives spéciales. Mais la police ne peut suffire à tout. D'ailleurs, bien souvent son rôle est tout extérieur : elle menace et elle punit, mais elle corrige rarement.

Les vrais remèdes vont aux causes internes du mal.

Qu'on organise les loisirs des enfants. Qu'on multiplie les oeuvres de vacances en tenant compte des exigences et de leurs corps et de leurs coeurs. Il faut des jeux et du grand air. Il faut aussi des surveillants responsables.

Mais ce sont les parents qui peuvent résoudre le plus facilement le problème et même le supprimer tout à fait.

Quand des parents comprennent que Dieu leur a confié les âmes de leurs enfants pour les élever dans le bien et dans la vertu, pour former en eux des temples du Saint-Esprit, des frères du Christ, quand ils se rendent compte que toute leur vie trouve sa plénitude et son bonheur vrai dans l'accomplissement de ce labeur divin, quand, par la lutte contre leur égoïsme et le sacrifice même de leurs joies les plus légitimes, ils se donnent pleinement à leur vocation d'éducateurs et s'appliquent sans relâche à instruire, à guider, à protéger les coeurs de leurs petits, peut-on croire que ces parents puissent encore redouter pour leur famille le problème de la démoralisation?

Rappeler aux époux chrétiens le sens de leur mission, c'est supprimer dans sa cause la plus profonde le danger qui menace la jeunesse.

N'y a-t-il pas là un magnifique champ d'action catholique et sociale?

Edouard DUMAS, S. J.

“ Artisans du Québec ”

Un livre de M. Jean-Marie Gauvreau
Directeur de l'École du Meuble

Livre exquis, enchanteur, qui, par le texte et les illustrations splendides, nous ouvre des horizons immenses.

On le parcourt le visage épanoui, — puis l'émotion nous gagne, — émotion d'abord très douce et pleine de charmes, mais qui bientôt fleurit en admiration, — admiration devant ce qui est et plus encore devant ce qui sera demain.

L'auteur y est allé de toute son âme, âme belle de jeunesse, rayonnante de sympathie et qui nous livre l'artiste compétent et le parfait gentilhomme qu'est M. Gauvreau.

« Je crois à ça l'artisanat, moi ! — Y croyez-vous ? » Comment ne pas y croire avec vous, Mademoiselle Mariette, comme vous, comme toute cette élite de notre jeunesse artisanale, qui se lève à travers le Québec, avec, dans les yeux, une flamme et, dans le coeur, un amour qui descendent d'en haut : *nascuntur poetae.*

Nos artisans sont des artistes, et des artistes patriotes et chrétiens.

Dans la détresse économique universelle, leurs exemples nous entraînent,

nous ouvrent des issues insoupçonnées et nous convainquent que personne n'est condamné à rester médiocre, puisque des destinées lumineuses attendent ceux qui savent « contempler avec les yeux du coeur, les yeux de l'âme », selon le joli mot de M. Médard Bourgault.

Pie X voulait que le peuple chrétien puisse prier sur de la beauté : nos artisans, eux, travaillent sur de la beauté; ils s'élèvent d'autant vers les sommets, vers le Grand Artiste, Père de lumière, de qui descend tout don parfait.

Il faut savoir gré à M. Gauvreau d'avoir mis en pleine lumière les belles qualités de nos artisans, mais aussi toutes les heureuses initiatives, publiques et privées, qui créent autour d'eux l'atmosphère de sympathie dont ces ouvriers et ouvrières du beau ont tant besoin : l'art ne saurait naître et grandir en une ambiance déprimante et hostile.

Souignons aussi quelques-uns des conseils si judicieux de l'auteur :

1° Collaboration entre notre artisanat et les auberges, les hôtels, pour le développement de l'industrie touristique;

1. Les Éditions du Bien Public, 1940, 224 pages, 80 illustrations en hors-texte.

III. — ORDRE INTERNATIONAL

Valeurs spirituelles des civilisations

« Lorsqu'on parle de civilisation, il faut surtout considérer que ce terme ne signifie pas seulement un ensemble de biens et d'éléments matériels et temporels, mais aussi, et très spécialement, une somme de valeurs intellectuelles, morales, juridiques, spirituelles. Il n'est pas douteux que la primauté revient à ce dernier groupe de facteurs dont le total revendique de préférence le titre plus noble de culture, qui serait comme l'âme de la civilisation.

« Mais si toute civilisation relève d'une culture, c'est donc aussi que toute civilisation plonge, en dernière analyse, dans un problème d'ordre spirituel, selon la conception que les hommes se font de la vie, de leur origine et de leur destinée. » (*Lettre à M. Duthoit, à l'occasion de la Semaine sociale de Versailles, 1936.*)

Christianisme, sauveur des civilisations

« Le christianisme se présente, ici comme ailleurs, en libérateur, en sauveur. Il réalise, en effet, l'homme nouveau, moralement perfectionné comme individu et comme membre de la société, habitué à considérer les biens d'ici-bas, surtout la vie présente, comme le moyen de s'élever à une vie supérieure et éternelle... Car, malgré les variétés et les contrastes, l'homme reste l'homme en quelque temps et en quelque pays qu'il vive. Sa création est marquée au coin de l'unité. La nature humaine, douée d'intelligence et de volonté, provenant d'une seule souche originelle, issue d'un même principe, et destinée au même bien suprême, qui est Dieu, se doit de retrouver en son fond, à tous les stades de son progrès matériel et spirituel, les mêmes nécessités vitales, auxquelles seul le christianisme peut répondre exhaustivement. Elargissant, en outre, à l'humanité tout entière, sans distinction, les infinis trésors de l'ordre surnaturel dont Notre-Seigneur a constitué l'Eglise dépositaire et distributrice, le christianisme fait sien le programme de l'Apôtre : *Omnia et in omnibus Christus*. (Col., III, 11.) C'est par là qu'il informera toutes les civilisations en leur donnant une âme commune. » (*Ibid.*)

Le christianisme n'est ni niveleur ni particulariste

« Au contraire des cultures d'invention humaine, toujours limitées, incomplètes, faillibles, le christianisme, débordant le temps et l'espace, et resplendissant de lumière et de vertu, s'adresse, en effet, à tous les hommes, les prenant comme ils sont et où ils sont, pour les conduire *ad montem qui Christus est*, même par des sentiers différents. Le christianisme, en définitive, n'est-il pas, ne doit-il pas être, de par la volonté de l'Homme-Dieu, qui est venu *ut vitam habeant et abundantius habeant*, le souverain inspirateur et le puissant ferment de toutes les cultures et de toutes les civilisations ? Et quel gage de collaboration, de prospérité ou de paix n'en résulterait-il pas aussitôt ? » (*Ibid.*)

Diversité des langues : glorification de l'Eglise

« Si vous êtes unis de pensée et de cœur, la variété des sons qui tombe de vos lèvres ne saurait diviser ni séparer vos âmes. La diversité de vos parlers n'est pas le châtement infligé aux superbes constructeurs de la tour édiflée en la terre de Sennaar; elle est la glorification de cette prédication apostolique qui devait fondre la diversité des peuples en un seul peuple, commu-

niant dans la profession d'une seule et même foi, en une langue unique aux mille accents divers, merveilleusement harmonisés pour adorer la divine majesté et proclamer que Notre-Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire du Père. *Ut omnis lingua confiteatur quia Dominus Jesus Christus in gloria est Dei Patris*. (Phil., II, 11.) Admirable beauté que celle des langues dans la prédication de l'Eglise catholique, *circumdata varietatibus* (Ps., XLIV, 13), une dans sa foi et sa morale, multiforme dans son langage, pour se faire entendre de tous. Ne dirait-on pas que se perpétue en elle le don apostolique des langues, ce don miraculeux qui faisait dire à ses premiers témoins, venus des régions les plus diverses : *Audivimus unusquisque linguam nostram, in qua nati sumus ?* (Act., II, 8.) » (*Congrès international de la Presse catholique, Rome, 25 septembre 1936.*)

Fidélité à la « vocation nationale »

« Soyez fidèles à votre traditionnelle vocation ! Jamais heure n'a été plus grave pour vous en imposer les devoirs, jamais heure plus belle pour y répondre. Ne laissez pas passer l'heure, ne laissez pas s'étioler des dons que Dieu a adaptés à la mission qu'il vous confie; ne les gaspillez pas, ne les profanez pas au service de quelque autre idéal trompeur, inconsistant ou moins noble et moins digne de vous !

« Mais pour cela, je vous le répète, écoutez la voix qui vous crie : *Priez. Orate, fratres !* Sinon, vous ne feriez qu'oeuvre humaine, et, à l'heure présente, en face des forces adverses, l'oeuvre purement humaine est vouée à la stérilité, c'est-à-dire à la défaite; ce serait la faillite de votre vocation. » (*Paris, 13 juillet 1937.*)

Première loi de fidélité à la « vocation nationale » : la justice

« Une paix juste et durable ne peut se fonder que sur l'assise fondamentale du droit public chrétien. » (*Au roi de Bavière, 1917.*)

« Le pacifique empire du droit doit se substituer au culte de la force brutale; que ce n'est que dans le primat de l'idée du droit que les rapports de peuple à peuple, d'Etat à Etat peuvent s'acheminer vers une paix assurée et harmonieuse. Le triomphe de ce primat sur l'obscur démon de la violence n'est possible que si l'esprit du Christ pénètre de nouveau dans tous les domaines où il était soit disparu, soit amoindri. » (*Berlin, 11 février 1926.*)

Deuxième loi : « désarmement moral » par la charité

Voici... « les vérités capitales qui doivent constituer l'armature d'une saine économie internationale, et dont la méconnaissance rendrait vaine toute tentative de remédier à un désordre trop réel :

« C'est d'abord l'unité foncière de la grande famille humaine à laquelle le Christ a enseigné qu'elle a un seul Père dans les cieux; c'est, en conséquence, pour les membres des diverses nations, le devoir de faire rejaillir généreusement, sur les autres peuples, l'amour auquel ils sont tenus d'abord à l'égard de leur propre patrie; et c'est aussi, pour chaque peuple, le devoir de tenir compte des intérêts légitimes des autres pays. C'est en outre, pour toutes les nations, l'obligation de pratiquer, les unes vis-à-vis des autres, la justice et la charité; c'est surtout, pour tous les Etats ensemble, le bien commun international à promouvoir et à servir, comme les citoyens et les gouvernants de chacun d'eux ont à promouvoir et à servir un bien commun plus proche et moins étendu; et c'est, du même coup, pour tous les peuples, la nécessité de

Avec toute l'autorité de sa haute charge, le primat de l'Eglise canadienne a fait, le 31 mai dernier, un important discours sur les événements actuels. Tous les catholiques applaudiront cette sereine et lumineuse mise au point. Nous y retrouvons l'écho des multiples interventions des Papes, depuis au moins cinq ans, contre le néo-paganisme de la Nouvelle Allemagne. L'encyclique *Ingravescentibus malis*, la dernière qui ait été publiée par Pie XI, nous revint particulièrement à la mémoire. Ayant brièvement rappelé les « théories exécrables des communistes » et décrit ceux qui « s'efforcent de rénover les erreurs des païens et leur manière de vivre », le Pape encourageait les fidèles à prendre leur chapelet et prier pour leur défaite :

« Et de même qu'au temps des Croisades s'élevait dans toute l'Europe, de tous les peuples, une seule voix, une supplication unique, qu'aujourd'hui également, dans le monde entier, dans les métropoles et dans les villes et dans les bourgades et les villages, unis par le cœur et l'effort, tous cherchent par leurs instances opiniâtres à obtenir de la puissante Mère de Dieu que soient défaits les destructeurs de la civilisation chrétienne et humaine, et que, sur les hommes fatigués et inquiets, resplendisse la vraie paix. »

Pie XI écrivit ces paroles le 29 septembre 1937. L'oeuvre des « destructeurs de la civilisation chrétienne et humaine », — aussi bien des bolcheviques que des nazistes, — s'est poursuivie depuis lors avec une rapidité foudroyante. Depuis cette date, environ 80 diocèses catholiques — peut-être encore davantage — ont été incorporés au III^e Reich ou dans ses protectorats; 6 d'Autriche, 11 de Tchécoslovaquie, 17 de Pologne, un de Dantzig, un du Luxembourg, 6 de Belgique, 5 de Hollande, un des pays scandinaves, et au moins une trentaine en France. Plusieurs pays conquis avaient des organisations catholiques qui comptaient parmi les meilleures du monde; mentionnons — à titre d'exemple seulement — les syndicats chrétiens et les jocistes de Belgique, la presse catholique de Hollande, les grandes organisations d'Action catholique de France.

D'aucuns peut-être penseront que cette catastrophe n'est pas aussi grave qu'elle en a l'air; ils connaissent mal le nazisme. Les évêques allemands, infiniment mieux placés que nous pour l'apprécier à sa juste valeur, écrivirent en août 1938, — un an avant l'ouverture des hostilités :

« Nous, évêques catholiques d'Allemagne, nous avons souvent déjà dénoncé cette campagne dans nos lettres pastorales. Aujourd'hui, nous devons à nouveau, forts de toute une série d'expériences, constater que les attaques n'ont point diminué, ni en nombre ni en acuité, mais qu'elles se font, au contraire, plus véhémentes et perfides encore et qu'elles révèlent, par conséquent, une intention finale plus qu'arrêtée : l'anéantissement de la vie catholique, bien plus : la destruction de l'Eglise catholique d'Allemagne. Oui, elles tendent à déraciner le christianisme tout entier et à planter une croyance qui n'a plus rien de commun avec la foi divine et la foi en l'au-delà. » (*Lettre du 19 août 1938, publiée par l'Osservatore Romano, 2 septembre 1938.*)

Si le nazisme parvenait à s'implanter en Europe, il est impossible de prévoir les conséquences que ce fait importerait pour le monde entier. Comme Hermann Rauschning l'a dit dans la préface à son livre : *Hitler m'a dit :*

« Rien, je le crois, ne peut donner une idée de la tempête de révolutions qui s'abattra sur le monde si jamais Hitler vient à triompher. Régimes intérieurs, ordre extérieur, tout s'écroulera et partout, en Europe comme sur le reste du globe. Alors, on verra ce qui, de mémoire d'homme, ne s'est encore jamais vu au cours de l'histoire : ce sera l'effondrement universel de tout ordre établi. »

On a fait des distinctions dans le nazisme : lutte contre le traité de Versailles, expression de la volonté allemande de grandeur, nouveau système politique et économique, anti-sémitisme, néo-paganisme et haine de la religion catholique, etc. Ces distinctions ont été faites par les partisans ou les victimes du nazisme, non point par ses chefs. C'est à la confusion causée par ces discussions stériles que Hitler doit en grande partie son succès sensationnel.

En janvier 1935, les catholiques sarrois votèrent, à la proportion de 95%, pour le retour à la mère patrie. Ils donnèrent ce triomphe à Hitler, y perdirent leurs écoles catholiques, leurs organisations catholiques. Plus tard, de nombreux Autrichiens estimèrent qu'ils se trouveraient mieux sous Hitler que sous Schuschnigg; l'union avec la Grande Allemagne entraîna comme conséquence une persécution des plus sauvages. Le parti chrétien-social des Sudètes se rallia à Henlein et, par lui, à Hitler; un mois après l'annexion du pays sudète, son chef devait s'enfuir. Bien des catholiques, sans doute, ont cru opportun de paver la voie au national-socialisme; dans son discours aux archéologues chrétiens (20 octobre 1938), Pie XI les a comparés à Judas :

« Il s'agit d'une archéologie erronée qui exhume des figures sinistres pour faire naître encore et mettre en jeu des oeuvres sinistres. L'on a voulu rappeler celle de Julien l'Apostat avec sa triste, très triste persécution qui, si elle n'a pas été, si elle n'a pas voulu être la plus violente et la plus sanguinaire, fut cependant aussi obstinée, avec la même duplicité, la même ruse. On l'a rappelée, non sans des propagateurs et des apôtres marchant sur les traces et avec l'âme d'un Judas. En parlant ainsi, le Pape voulait rappeler à l'esprit et au cœur de ses chers fils des choses dont tout récemment encore se sont occupés et la presse et les discours — et non point d'irresponsables — qui ont étonné et stupéfié le monde : le monde honnête et habitué aux choses honnêtes. Cette persécution, que l'on continue à nier avec une audace vraiment incroyable devant l'évidence même des choses, que le Pape constate tous les jours d'après des documents toujours nouveaux, très sûrs, passés au crible de choses toujours nouvelles et de menaces pires, provoque un véritable, un profond chagrin; il le disait non seulement comme Pape, comme Père de la chrétienté, mais encore et à proprement parler comme homme. »

Nous avons cité ce discours d'après l'*Osservatore Romano* du 22 octobre 1938. L'impression produite alors à Rome fut inouïe !

Aussi, tous les esprits ouverts seront humblement reconnaissants à S. Em. le cardinal Villeneuve d'avoir précisé combien le drame qui, aujourd'hui, accable l'Europe, émeut la solidarité catholique du monde entier. Plus tard, quand l'Eglise réfléchirait où elle est aujourd'hui opprimée, les voix aujourd'hui étouffées par les bombes néo-païennes diront au primat de la Nouvelle-France combien sa courageuse parole les a consolées dans leur affliction.

J. LEDIT, S. J.

prendre conscience de leur interdépendance et d'adapter aux diverses formes de leur solidarité, des formes correspondantes de collaboration : s'il leur faut, d'une façon générale, assainir leur économie nationale, ce ne sera donc pas en se repliant systématique-

ment sur eux-mêmes derrière des frontières économiques de plus en plus infranchissables; ce sera bien plutôt en remettant en honneur les vertus austères que S. S. Pie XI recommande dans sa dernière encyclique. » (*Lettre à la Semaine sociale de Lille, 1932.*)

1. « La Pensée sociale de Pie XII », par le R. P. Alber. Muller, S. J., Editions Spes, Paris, 1939, 96 pages, 6 francs. « L'Ordre nouveau », dans ses numéros des 5 et 20 avril, rapportait quelques textes caractéristiques de S. S. Pie XII sur l'ordre social et sur l'ordre civil, empruntés au même ouvrage.

Et maintenant sus au pro-communisme!

Vraie et fausse notion de la propriété.—Le problème monétaire

Voici un article qui traite du communisme d'une façon aussi inattendue que profonde et judicieuse. Il a paru dans le Temps présent du 22 mars 1940, sous la signature de H. Multzer. Notre gouvernement canadien a mis le communisme hors la loi. L'opération s'imposait — depuis longtemps même. Mais elle laisse intact le problème de base qui confronte notre pays et rend possible l'extension du communisme, en dépit de toutes les défenses. Supprimer les causes du communisme, voilà maintenant la tâche qui s'impose à l'intérieur du pays.

Le gouvernement apporte à pourchasser le communisme une ténacité et une énergie indomptables. Le communisme est quasiment mis hors la loi et voilà qu'on semble presque créer à son sujet un délit de tendance pour tout ce qui en approche et y conduit.

Si l'on veut faire une oeuvre d'assainissement vraiment efficace, il importe de déterminer ce qui, dans le communisme, est si haïssable: d'un mot, c'est son inhumanité. Mais il faut encore préciser: cette inhumanité se traduit par le mépris absolu de la personne humaine, la suppression totale de la liberté et de la propriété individuelle.

Une action positive doit donc s'étendre à tout ce qui, dans l'opinion et dans les institutions, comporte déjà le mépris de la personne humaine, la suppression de la liberté et de la propriété individuelle.

Comme la propriété est un soutien des deux premières valeurs, c'est pourquoi il est de première importance d'avoir de la propriété une notion nette et pas seulement un sentiment.

Et l'on s'aperçoit tout de suite que le communisme n'est à cet égard qu'un héritier: il ne constitue que la formule extrême et doctrinaire d'un état de choses qui, depuis cent cinquante ans, l'a progressivement préparé.

C'est l'«ordre» économique actuel qui est responsable parce qu'il est déjà destructeur de la propriété individuelle, du moins dans le domaine de l'industrie et du commerce.

Qu'est-ce, en effet, que les grandes concentrations, les grosses sociétés anonymes, sinon des méthodes collectives d'exploitation où l'on ne sait plus avec certitude qui est propriétaire? Comment ces puissances collectives, anti-chambre du collectivisme, se sont-elles constituées si ce n'est très souvent en tuant les petites entreprises qui, elles, appartiennent à des individus et sont valablement objets de propriété?

C'est l'aberration des temps modernes que d'avoir fait de l'argent qui n'est qu'un signe n'ayant pour but que de faciliter les échanges, la réalité économique par excellence pouvant se substituer aux réalités substantielles auxquelles s'applique la propriété.

Un stock de pommes de terre, un lot de valeurs mobilières, des immeubles, un crédit en banque ont des fonctions économiques bien différentes. De ces diverses fonctions, une seule a pouvoir sur toutes les autres, peut toutes les éliminer et c'est elle qui contient le moins de réalité substantielle: le crédit

en banque. Comme si, parce que pommes de terre, valeurs mobilières, immeubles sont, au point de vue de leur expression monétaire, chiffrées en francs, livres, dollars, etc., il en résultait une unification qui fait passer au second plan la considération du contenu substantiel.

Or, ce qui est susceptible d'appropriation individuelle, c'est uniquement la réalité substantielle, ce n'est pas l'expression monétaire qui traduit la valeur sur quoi s'exerce le crédit en banque.

Cette expression monétaire peut se manifester soit par des billets de banque, c'est-à-dire des bouts de papier colorés, soit par le crédit en banque, c'est-à-dire par une simple écriture dans un registre de comptabilité après convention passée entre deux individus. Mais dans les deux cas, celui du papier comme celui de l'écriture, ce n'est que par suite d'une universalité de consentement, en général national, que l'argent a quelque pouvoir.

C'est donc une usurpation que l'accaparement fait par le système bancaire de ce pouvoir de l'argent d'origine et de nature sociales. Cette usurpation permet ensuite à quelques-uns de se servir de la monnaie comme d'une pompe aspirante pour étendre leur domination à toutes les réalités économiques, à toutes les richesses. Par le jeu des crédits, par les manoeuvres spéculatives, par les alternatives d'inflation et de déflation, en vertu de cette liaison qui devient une confusion entre prix, richesses et propriété, les financiers ont la possibilité de mettre la main sur des richesses dont la puissance économique est sans proportion avec ce jeu de fictions que permet leur expression monétaire.

L'argent, qui est à la merci des financiers, représente ainsi pour eux un potentiel d'acquisition illimité et supprime toute liberté et toute sécurité pour quiconque n'est pas de la secte.

Comment, dans de telles conditions, veut-on que la propriété soit respectée? Comment s'étonner que la confusion entre les fictions de l'argent et les réalités des richesses économiques l'ait avilie?

Comme tout le phénomène monétaire est un phénomène social qui dépend essentiellement de la communauté et ne vaut rien, dans les nations modernes, sans l'appui de l'Etat, mais comme la direction du mécanisme de ce phénomène est abandonnée à quelques individus, comment s'étonner de la réaction du communisme? Comment s'étonner que des observateurs, superficiels en ce qu'ils n'ont pas étudié le mécanisme profond du système monétaire, tel qu'il fonctionne encore présentement, aient conclu, des faits qu'ils avaient sous les yeux, à la négation de la propriété et qu'ils aient revendiqué pour la communauté non seulement le contrôle de l'argent, mais de toutes les réalités, toutes les richesses substantielles?

Le communisme n'est que l'aboutissement logique de notre système économique et l'on ne voit vraiment pas comment des hommes sérieux comptent détruire le communisme sans agir sur son antécédent, qui, comme lui, comporte mépris de la personne humaine, de la liberté et de la propriété individuelle.

Chômage et assistance

D'après les statistiques les plus récentes fournies par le ministère du Travail d'Ottawa, voici la situation présente au Canada par rapport au chômage et à l'assistance matérielle accordée par les pouvoirs publics.

Le nombre total des assistés au mois de mars 1940, tant dans les campagnes que dans les villes, s'élevait à 768,500 personnes. Ce chiffre considérable marque pourtant une amélioration de 25% sur la situation de mars 1939, et de 26% sur celle du même mois en 1938. L'enrôlement et la productivité accrue de l'industrie de guerre expliquent cette diminution du nombre des assistés.

Des 768,500 personnes émergeant au budget public, 172,000 répondaient à la description du véritable chômeur, c'est-à-dire du citoyen pleinement apte à exercer un emploi, mais incapable de s'en procurer un. Ce chiffre marquait une amélioration de 10.5% sur le mois correspondant de l'année précédente.

L'assistance agricole, nécessaire surtout en Saskatchewan, est de beaucoup inférieure à l'assistance industrielle et urbaine, soit 122,500 assistés dans la première catégorie contre 646,000 dans la seconde.

Le problème du chômage et de l'assistance conserve donc toute son acuité. L'amélioration constatée ne peut donner le change à personne: due à une situation anormale, celle de la guerre, elle disparaîtra, après la guerre, d'autant plus rapidement que la durée des hostilités aura été plus longue et que l'enrôlement aura été plus considérable.

Le grand problème de l'après-guerre est là: faire face au choc en retour de

la démobilisation de l'armée et de l'industrie, et résorber le chômage que la guerre elle-même n'aura pas réussi à liquider.

Il est certain que l'on ne pourra pas laisser traîner en longueur la solution de ce problème comme on l'a fait depuis son apparition massive avec la crise de 1929. Le peuple ne le tolérerait plus. Aussi nos gouvernants, aux divers paliers de l'administration publique, doivent-ils, sans perdre de vue l'effort de guerre à fournir, accorder une part notable de leur attention à la préparation de l'après-guerre. A quoi cela servira-t-il de sortir du conflit victorieux et triomphant, si le pays devait perdre la paix qui suivra?

L'exemple, d'ailleurs, vient de haut. M. Ernest Bevin, ministre du Travail dans le cabinet Churchill, déclarait récemment que deux préoccupations maîtresses le guidaient dans l'accomplissement de sa tâche: l'organisation de l'effort de guerre dans le secteur industriel de la nation et parallèlement la préparation du mystérieux et redoutable après-guerre. « Il faut que l'organisation sociale empêche la répétition de ce qui s'est produit au lendemain de l'autre guerre. Il n'y a pas d'autre chose à faire. Nous ne pourrions permettre à la fin de cette guerre-ci — quand nous l'aurons gagnée — que les démobilisés fassent queue à la porte des bourses du travail, qu'ils soient laissés à eux-mêmes, sans savoir où aller, sans savoir quoi faire. »

Que nos gouvernants se laissent guider par les mêmes préoccupations, à la fois sociales et nationales.

J. d'Auteuil RICHARD, S. J.

“ Artisans du Québec ”

(Suite de la page 3)

2° Création d'un comptoir coopératif pour la protection de la main-d'oeuvre surtout féminine pour ce qui est du salaire, de l'achat du matériel, de la vente des objets, et pour l'organisation de la publicité et de la propagande;

3° Dissémination à travers la province des ateliers-écoles pour la spécialisation des élèves après leur formation générale des Ecoles techniques, ménagères et autres;

4° Fierté, enfin, chez nos artisans pour remplacer le plus possible l'inter-

vention de l'Etat par leur initiative privée et pour garder en leur beau métier le désir, la hantise de l'excellent, du parfait.

Ces suggestions tombent, comme une bonne semence, dans la non moins bonne terre de notre artisanat québécois et elles lèveront pour produire trente, soixante et cent pour un.

Le livre de M. Jean-Marie Gauvreau n'est que le menu: avec l'exposition de l'île Sainte-Hélène, le banquet se trouve servi: à ce banquet royal, tous, nous sommes invités; nos artisans nous attendent.

C. H.

L'école de Vaudreuil

La huitième session annuelle de formation sociale organisée par l'Ecole Sociale Populaire se tiendra à Vaudreuil, du jeudi soir 1^{er} août au mercredi soir 7 août, sous la direction de R. P. Archambault, S. J. On compte parmi les professeurs les PP. Chagnon, Richard, Ledit, Cousineau, l'abbé Lionel Groulx, MM. Léon-Mercier Gouin et Maximilien Caron. Ceux qui désiraient profiter de ces jours d'étude sont priés de s'adresser au plus tôt au secrétariat de l'Ecole Sociale Populaire, 1961, rue Rachel Est, Montréal.

Notre dimanche chrétien

par S. Exc. Mgr Forget

L'évêque de Saint-Jean, S. Exc. Mgr Forget, a adressé à ses diocésains une lettre de caractère à la fois doctrinal et pratique sur l'observance du dimanche. L'Ecole Sociale Populaire publie ce document dans sa collection de brochures mensuelles. Tous les catholiques devraient lire ces pages et se pénétrer de leurs lumineux enseignements. La brochure se vend 15 sous franco.

LE CHÔMAGE

(Suite de la page 1)

d'un problème accessoire, la législation projetée saura le résoudre convenablement. Ce serait une erreur sérieuse, grosse des plus amères désillusions, que d'attacher à un projet d'assurance-chômage, si parfait qu'il soit, de plus vastes espoirs.

Pour faire oeuvre utile et durable, c'est aux racines du mal qu'il faut s'attaquer.

La lutte peut se mener sur bien des fronts: j'en indique au hasard quelques-uns: assainissement de la haute finance (le bill Raymond, présenté en vain à la Chambre l'an dernier, marquait un premier effort dans ce sens), réforme de l'impôt et contrôle plus sévère des deniers publics, consolidation des vieilles paroisses par la « colonisation à l'intérieur », mise en valeur massive des régions neuves en vue de l'établissement des jeunes, réforme de la législation et du code dans le sens familial, création de commissions d'experts, soustraits à l'influence politique, et consacrés à l'étude de nos problèmes économiques et sociaux (Conseil économique), encouragement donné à l'artisanat et à la petite industrie, etc., etc.

Pour aborder ces réformes essentielles et les mener à bien, il faut de la vision et de l'énergie, chez nos gouvernants d'abord, qui ont en main tant de moyens d'action, mais aussi chez chacun des citoyens pour qu'il collabore à leur oeuvre.

La tâche est immense. Nous bouclons, dans des circonstances de plus en plus tragiques, une période de l'histoire. Il ne s'agit de rien moins que d'orienter sans encombre notre pays vers ce nouvel ordre social décrit par S. S. Pie XI et exigé par l'évolution psychologique, économique et sociale du monde contemporain.

On ne saurait dépenser trop d'efforts au service de cette cause, puisque, en remettant notre société chancelante sur des bases plus solides, nous aurons sauvé les valeurs de civilisation qui nous tiennent le plus au coeur.

L'union économique d'habitation

A la suite de quelques conférences publiques sur le logement, données à la salle paroissiale de l'Immaculée-Conception et à l'Auditorium du Plateau, il s'est formé un groupe décidé à tirer les applications pratiques de notre loi na-

tionale du logement. Ce groupe s'est donné le nom d'Union économique d'habitation. Chaque jeudi soir, à huit heures, les membres, chaque semaine plus nombreux, se réunissent à la salle du Groupe Pie-X, au numéro 4210 de la rue de Bordeaux (près de la rue Rachel), pour étudier un projet de cité-jardin familiale. L'étude en commun du projet avance rapidement, soutenant, malgré les multiples difficultés inhérentes à une pareille entreprise, l'intérêt constant des membres.

On pourra entrer en relation avec le comité de direction en s'adressant à son président, M. Louis Lecomte, instituteur, 4651, rue des Erables (Frontenac 2593).

L'ORDRE NOUVEAU

Bulletin bimensuel de doctrine et d'action sociale publié par

LES SEMAINES SOCIALES et l'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction: 1961, rue Rachel Est Administration: 4260, rue de Bordeaux MONTRÉAL

Le numéro: 5 sous; l'abonnement: \$1.00